



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'action de l'État face à la prédation Bilan de l'année 2021

Gap, le 14/01/2022

Martine CLAVEL, préfète des Hautes-Alpes, a présidé vendredi 7 janvier une réunion du **Comité départemental Loup et Pastoralisme**. Ce Comité, qui réunit services de l'État, parlementaires, représentants des élus locaux, organisations agricoles, fédérations et associations, a été l'occasion de revenir sur les multiples actions engagées afin d'accompagner les éleveurs face à la prédation.

La mise en place d'un comité restreint depuis 2020 et de groupes de travail thématiques associés a permis de définir puis de mettre en place en 2021 de nombreuses actions sur le territoire. Elles s'adressent aux **éleveurs volontaires, aux bergers, aux élus locaux, aux professionnels du tourisme** pour essayer de façon pragmatique d'apporter des réponses plus globales et concertées, notamment dans les secteurs les plus prédatés.

A titre d'exemple, conduit sur 2021-2022 dans un foyer de prédation avéré, **l'accompagnement territorial du Groupement Pastoral du Cugulet dans le Parc Naturel Régional du Queyras** illustre une méthodologie de regards croisés de chaque partenaire dans son domaine d'expertise, au service des éleveurs et des bergers.

Ces actions menées localement visent à compléter et renforcer le cadre national qui régit la protection et la défense contre la prédation. Elles sont conduites en articulation avec les réflexions menées au niveau national, notamment sur les chiens de protection. Elles s'inscrivent dans une démarche de long terme sur le territoire, **grâce au travail collectif engagé**.

Plus de 6 millions d'euros d'aide à la protection engagés en 2021

En 2021, les engagements de l'État pour le soutien de la protection des troupeaux s'élèvent à **6,1 millions d'euros, au bénéfice de 603 éleveurs ou groupements d'éleveurs**. Ces aides comprennent 4,9 millions d'euros dédiés au gardiennage, 750 000 € consacrés aux chiens de protections et 480 000 € d'investissements dans des filets, parcs et autres équipements. À titre de comparaison, 5,8 millions d'euros d'aides à la protection avaient été engagés par l'État en 2020 dans le département.

« La pression exercée par le loup est réelle dans le département. L'État met des moyens conséquents pour soutenir les éleveurs, sur le plan de l'équipement, du soutien humain et de l'aide psychologique en lien avec ses partenaires », constate Martine CLAVEL, préfète des Hautes-Alpes.

En 2021, **411 attaques** ont été recensées pour 1 299 animaux victimes (369 attaques et 1 273 victimes en 2020). Les éleveurs concernés ont été **indemnisés à hauteur de 381 000 euros dans un délai maximal de trois mois hors recours**. Certains dossiers sont toujours en cours.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10
pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr
Préfecture des Hautes-Alpes

Le soutien aux éleveurs

Sur les élevages les plus prédatés, les services de l'État ont intensifié leurs visites auprès des exploitants. Des dispositifs d'effarouchement ont été mis à disposition de quatre GAEC et groupements pastoraux. 7 élevages ont bénéficié d'une **expertise individualisée et d'autres élevages peuvent solliciter :**

- **un accompagnement technique du système d'exploitation** proposé par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
- **un accompagnement technique « chien de protection »** proposés par le relais local haut-alpin de l'Institut de l'Élevage (IDELE)
- **une analyse de vulnérabilité** reposant sur des observations nocturnes à la caméra thermique des interactions entre loup, animaux d'élevage, chiens de protection et faune sauvage proposés par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et l'Institut pour la Promotion et la Recherche sur les Animaux de protection (IPRA).

Dans le respect du protocole national, 520 **tirs de défense simple** sont autorisés (549 en 2020), 101 **tirs de défense renforcée** (100 en 2020) et 1 **tir de prélèvement** a été autorisé entre le 10 et le 25 novembre (1 en 2020).

Ces actions ont pu être accompagnées par les **lieutenants de louveterie**, lors de 242 opérations menées sur le département. La **Brigade mobile d'intervention** est intervenue à deux reprises.

La Mutuelle sociale agricole propose **une aide psychologique** aux éleveurs victimes d'attaques, grâce au dispositif « Allo Ecoute » au 09.69.39.29.19.

Ce sont **17 loups** sur 106 au niveau national (sur un plafond de 118) qui ont été prélevés en 2021 dans le département des Hautes-Alpes.

Accentuation du travail sur les chiens de protection

En 2021 a été lancée une expérimentation sur le massif des Alpes appelée « Mon expérience avec les chiens de protection » dans le but de mieux connaître les situations de conflits d'usage en montagne et ainsi travailler à des solutions efficaces pour les éleveurs et les autres usagers.

Cette enquête menée auprès de personnes ayant rencontré un chien de protection a permis de mettre en lumière que **93 % des personnes interrogées connaissent l'existence et le rôle des chiens de protection avant leur rencontre.**

Seulement **1,6 % sur un peu plus de 1 000 chiens de protection sous contrat** ont été responsables d'incidents (pincements et morsures) dans le département en 2021.

Pour continuer à accompagner les éleveurs, tout en protégeant les autres usagers de la montagne, **le groupe de travail sur les chiens de protection sera reconduit au niveau national.** Il travaillera sur le statut juridique des chiens, sur la révision de la réglementation et sur les moyens d'accompagnement des éleveurs par l'administration et les organismes d'appui technique et de développement.

Un autre groupe de travail se concentrera sur l'aspect cohabitation avec l'activité touristique : sensibilisation des usagers, information par des maraudeurs, évolution de la signalétique, etc.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes